

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

**Histoire Critique De L'Etablissement De La Monarchie
Françoise Dans Les Gaules**

Dubos, Jean Baptiste

Amsterdam, 1735

Chapitre IV. Des établissèmens que Clovis fit dam les Gaules après la reduction des Armoriques, & de la jalousie que les Visigots conçurent contre lui. Ils chassent deux Evêques de Tours. De l'Epoque ...

urn:nbn:de:gbv:45:1-3034

CHAPITRE IV.

Des établissemens que Clovis fit dans les Gaules après la réduction des Armoriques, & de la jalousie que les Visigots conçurent contre lui. Ils chassent deux Evêques de Tours. De l'Epoque tirée de l'année de la mort de Saint Martin.

Les deux événemens importans dont nous venons de faire l'histoire, & qui rendirent Clovis maître de tous les Païs qui sont entre la Seine & la Loire, ainsi que du Berry & des autres Contrées que tenoient encore les Troupes Romaines qui capitulerent avec lui, le rendirent en même tems un Prince puissant, & en état de faire beaucoup de graces à ceux qui s'attacheroient à lui. En effet les revenus de tant de riches Provinces donnoient au Roi de la Tribu des Saliens le moyen de faire toucher une grosse solde à ses Troupes & le moyen de pourvoir avantageusement les Soldats mariés ou ceux qui voudroient se retirer. Ainsi l'on croira sans peine que dès-lors plusieurs Francs des autres Tribus s'en séparèrent pour s'incorporer dans celle des Saliens, & même que des Tribus entieres se seront attachées à Clovis, afin d'obtenir de ce Prince qu'il leur donnât dans les Gaules des quartiers tels que les Romains y en avoient donnés dans les tems passés aux Barbares Confédérés. C'est apparemment ce que fit alors la Tribu qui avoit pour son Chef Regnomer, Frere



Frere de Ragnacaire Roi des Francs du Cambresis. Comme nous trouverons que ce Regnomer étoit établi dans le Maine, lorsque nous viendrons à parler du traitement que Clovis fit aux autres Rois des Francs vers l'année cinq cens dix, on peut croire que Clovis lui avoit donné des quartiers, ou qu'il l'avoit maintenu dans ceux qu'il y avoit déjà, & cela par le même motif qui avoit engagé soixante ans auparavant Aetius à donner des quartiers sur la Loire aux Alains, c'est-à-dire, pour contenir les Armoriques. Nous avons déjà parlé plus d'une fois du caractère de ces Peuples.

La vénération que tous les Romains des Gaules avoient pour Clovis depuis sa conversion, aussi bien que la réduction des Armoriques & des Troupes Romaines à l'obéissance de ce Prince, reveillerent contre lui la jalousie des Visigots, dont les Etats depuis ces événemens se trouvoient confiner avec les siens. Aussi l'Histoire de ce tems-là, toute imparfaite qu'elle est, nous apprend-elle que ces Barbares regardoient alors les Romains leurs Sujets, & principalement les Ecclesiastiques, comme des Partisans secrets de Clovis, & qu'ils sacrifierent à leurs défiances bien ou mal fondées, plusieurs Evêques. Je rapporterai ici la disgrâce de deux de ces Prélatz qui furent persécutés & chassés de leur Siège par les Hérétiques, qui ne leur reprochoient autre chose que d'être les créatures du Prince qui venoit d'embrasser à Reims la Religion Catholique. Ce fut peu

peu de tems après cet événement que le Liv. IV.
 premier de nos deux Evêques souffrit la Ch. IV.
 persecution.

On voit par le Catalogue des Evêques de Tours qui se trouve à la fin du dixième Livre de l'Histoire Ecclesiastique des Franks, que Perpetuus, troisième Successeur de Saint Martin, sur le Siège de l'Eglise de cette Ville, mourut vers l'année quatre-cens quatre-vingt-onze : Voici ce qu'on lit dans le second Livre de cette Histoire concernant le Successeur de Perpetuus. „ (1) On mit à sa place Volusianus un des Senateurs. Il devint suspect aux Visigots, qui, la septième année de son Episcopat, l'emmenèrent comme un captif en Espagne, c'est-à-dire, dans la partie des Gaules, qui, comme nous l'expliquerons ailleurs, s'appelloit dans le tems où écrivoit Gregoire de Tours, l'Espagne Citerieure. Voici ce qu'il dit encore dans son Catalogue des Evêques de Tours, concernant Volusianus.

„ Volusianus fut élu le septième Evêque
 „ de

(1) In Perpetui loco Volusianus unus ex Senatoribus subrogatus est, sed à Gothis suspectus habitus, Episcopatus sui anno septimo in Hispanias est quasi captivus abductus. *Histor. lib. 2. cap. vigesimo sexto.*

Septimus vero Volusianus ordinatur Episcopus ex genere Senatorio, vir sanctus & valde dives, propinquus & ipse Perpetui accessoris sui. Hujus tempore jam Chlodovechus regnabat in aliquibus urbibus in Gallia. Et ob hanc causam hic Pontifex suspectus habitus à Gothis quod se Francorum ditionibus subdere vellet, apud urbem Thololam exilio condemnatus in eo obiit. Sedit autem annos septem, menses duos. *Ibid. lib. decimo cap. 31.*



LIV. IV. » de Tours à compter depuis Saint Gatien
 CH. IV. » premier Evêque de cette Ville. Volu-
 » fianus étoit pieux, riche, forti d'une fa-
 » mille Senatoriale, & même parent de
 » Perpetuus son Prédécesseur. Dans le
 » tems que Volusianus étoit Evêque, Clo-
 » vis regnoit déjà sur plusieurs Contrées de
 » la Gaule. Ce fut ce qui donna lieu aux
 » soupçons que les Visigots concurent
 » contre notre Prélat qu'ils accusèrent d'a-
 » voir formé le dessein de mettre son Dio-
 » cèse sous le pouvoir des Francs. Ayant
 » été traduit à Toulouse il y fut condam-
 » né à être relegué, & il mourut dans le
 » lieu de son exil. Son Episcopat fut de
 » sept ans & deux mois.

Le Pere Ruinart observe dans ses No-
 tes sur Gregoire de Tours, que le Marty-
 rologe Romain (1) fait mention de Volu-
 fianus sur le dix-huitième Janvier, comme
 d'un Martyr, & qu'il dit que notre Saint
 est en grande vénération dans le Pais de
 Foix, qui suivant les apparences fut le lieu
 de son exil & celui de sa mort.

En supposant comme Grégoire de Tours
 le dit positivement, que Saint Martin soit
 Hist. lib. mort sous le Consulat de Flavius Cæsarius
 pr. cap. 43. & de Nonius Atticus, marqué dans les
 Fastes sur l'année trois-cens quatre-vingt-
 dix-sept de l'Ere Chrétienne & en suppu-
 tant

(1) Sancti Volusiani memoria, apud Fuxenses po-
 tissimum celebris est, ubi sub Martyris titulo sicut in
 Martyrologio Romano die decima quinta Kalendas
 Februarias colitur. Nota Ruinartii. Op. Gregorii. p. 532.

tant relativement à cette année-là les années d'Episcopat que notre Historien donne à chacun des Successeurs de l'Apôtre des Gaules, on trouvera que Volusianus quatrième successeur de Saint Martin a été élevé sur le Siège de Tours, vers la fin de l'année quatre cens quatre-vingt-onze, & par conséquent que la sixième année de son Pontificat qui me paroît celle où il fut traduit à Toulouſe, tombe en quatre cens quatre-vingt-dix-sept, tems où la conversion de Clovis devoit faire l'entretien de tous les Romains des Gaules. La vérité est, qu'on trouve dans quelques autres endroits de l'Histoire de Gregoire de Tours des dates qui ont pour époque la mort de Saint Martin & qui ne sauroient être justifiées qu'en supposant que ce Saint soit mort seulement en trois cens quatre-vingts dix-neuf, & même en quatre-cens. Ces dates sont même un des grands embarras que trouvent ceux de nos Chronologistes qui veulent pouvoir dire précisément en quelle année chaque événement est arrivé, & elles ont engagé plusieurs Savans à composer des (1) Dissertations expressement pour les concilier. Je crois néanmoins que sans entrer dans toutes ces discussions, je dois m'en tenir sans scrupule à l'époque marquée dans le passage de Gregoire de Tours qui fait mourir Saint Martin en trois cens quatre-vingt-dix-sept. Il y dit positivement:

» (1) La

(1) De zitate Sancti Martini Turonensis & anno ejus e mortuali. Josephi Anthelmii ad Antonium Regi Epistola. Parisii anno 1693.

LIV. IV.
CH. IV.
Ibid. lib.
x. cap. 31



Liv. IV.

Ch. IV.

Le r. No.

vembre.

» (1) La seconde année du regne d'Arca-
 » dius & d'Honorius, mourut Saint Mar-
 » tin Evêque de Tours à l'âge de quatre-
 » vingt-un an, & après vingt-six ans d'E-
 » piscopat. Il décéda dans le lieu de Can-
 » sulat d'Atticus & de Cæsarius, & ce fut
 » un Dimanche peu de tems après mi-
 » nuit. Nous avons déjà observé que ce
 » Consulat tomboit en l'année trois cens
 » quatre-vingt-dix-sept de Jesus-Christ, &
 » l'on pouvoit dire que cette même année
 » Arcadius & Honorius étoient encore dans
 » la seconde année de leur regne en comp-
 » tant par années révoluës, puisque leur Pe-
 » re Theodose le Grand n'étoit mort que le
 » dix-septième Janvier trois cens quatre-vingt
 » quinze, & qu'ainsi la troisième année de
 » leur regne ne devoit être revoluë que le
 » dix-septième Janvier de l'année trois-cens
 » quatre-vingt-dix-huit. On ne sauroit éta-
 » blir une date plus distinctement & plus po-
 » sitivement que Gregoire de Tours établit
 » celle de la mort de Saint Martin.

Il est vrai que Gregoire de Tours s'est
 trompé en plaçant la mort de Saint Mar-
 tin en trois cens quatre-vingt dix-sept. Les

(1) Arcadii vero & Honorii secundo Imperii anno
 Sanctus Martinus Turonorum Episcopus plenus virtu-
 tibus & sanctitate, præbens infirmis multa beneficia,
 octogesimo & primo ætatis suæ anno, Episcopus
 autem vigesimo sexto, apud Condatensem Diocesis
 suæ vicum excedens à sæculo, feliciter migravit ad
 Christum. Transiit autem media nocte quæ Damio-
 ca habebatur Attico Cæsarioque Consulibus Greg.
 Tur. hist. lib. 1. cap. quadragesimo tertio.



raisons alléguées par le Pere Pétau pour LIV. IV.
CH. IV.
Rat. temp.
lib. 4. cap.
12. p. 288.
le prouver me semblent sans réplique. Mais
quelle qu'ait été la cause de l'erreur de Gré-
goire de Tours, que s'ensuit-il de cette
erreur ? Il s'ensuit bien que notre Auteur
aura eu tort de prendre l'année trois cens
quatre vingt-dix-sept pour la première an-
née de l'époque tirée de la mort de Saint
Martin, parce que véritablement saint
Martin n'est pas mort cette année-là, mais
il ne s'ensuit point qu'il ait mal daté les
événemens en se servant de cette époque
vicieuse. Il suffit qu'il les ait placés dans
la quatrième année qu'ils sont arrivés, sui-
vant la fausse supposition qu'il avoit faite.
Par exemple, l'Ere Chrétienne, & les Sa-
vans en conviennent, commence quatre
ans plus tard qu'elle ne devoit commen-
cer. Elle suppose Jesus-Christ né seule-
ment à la fin du mois de Decembre de
l'année de Rome sept cens cinquante trois,
& Jesus-Christ est né dès la fin de l'année
de Rome quatre cens quarante-neuf, ou
dès la fin de l'année quatre cens cinquante.
Quelques Savans disputent bien sur le
nombre des années dont on s'est trompé,
mais ils conviennent tous qu'on s'est trompé
en établissant cette époque. On ne laisse
pas cependant de dater exactement les
événemens en se servant de l'Ere Chrétien-
ne quoique mal établie. Ce n'est point
l'origine de l'époque, c'est la fidélité à la
suivre qui fait la certitude des dates.

Ainsi Gregoire de Tours peut avoir bien
daté les événemens dont il aura fixé le
tems relativement à l'époque tirée de la
mort



Liv. IV.

Ch. IV.

mort de Saint Martin quoiqu'il eût mal fixé cette époque. Il suffit pour cela qu'il ait toujours été fidele à son erreur, & qu'il ait toujours daté & calculé en supposant Saint Martin mort dans le mois de Novembre de l'année de Jesus-Christ trois cents quatre-vingt-dix-sept. Or Grégoire de Tours devoit avoir son époque de la mort de Saint Martin trop présente à l'esprit, pour se tromper sur l'année où il la faisoit commencer. S'il se trouve deux dates dans son Histoire qui ne quadrent point avec la supposition de l'Auteur, c'est que ces deux dates auront été altérées, comme il est certain que la date de la mort d'Euric, & quelques autres l'ont été. Il n'y a point d'apparence que Grégoire de Tours, qui se piquoit de la Science des tems, comme on peut le voir par les récapitulations chronologiques qui se trouvent dans ses Ouvrages, se soit contredit lui-même sur une époque qu'il avoit établie & qui devoit lui être très-familier. Je crois par conséquent pouvoir m'en tenir à cette époque, toute fautive qu'elle est. Ce fut donc vers l'année quatre cents quatre-vingt-dix-huit que Volusianus mourut dans le Pays de Foix, où il étoit relégué. Verus son successeur eut la même destinée que lui. „ Verus, dit notre Historien, (1) fut le huitième Evêque de „ Tours,

(1) Octavus ordinatur Episcopus Verus & ipse pro memoratæ causæ zelo suspectus habitus à Gothis in exilium deductus vitam finivit. Facultates suas Ecclesiæ & bene meritis dereliquit. Sedit autem annos undecim, dies octo. Gr. Tur. hist. livre 10. cap. 31.

Tours, & le cinquième successeur de
 saint Martin. La réputation d'être at-
 taché aux intérêts des Francs, laquelle
 avoit rendu Volusianus son prédécesseur
 suspect aux Visigots, leur rendit aussi
 Verus très-suspect. Ils le releguerent,
 & il mourut dans le lieu de son exil a-
 près un Pontificat de onze ans & huit
 jours. Ainsi Verus ayant été élu en
 quatre cens quatre-vingt-dix-huit, il se-
 ra mort en cinq cens neuf, & avant que
 Clovis, qui étoit encore en guerre avec
 les Visigots cette année-là, les eût obligés
 à mettre en liberté ce Prélat, qu'ils avoient
 relegué dans quelque lieu éloigné de son
 Diocèse. Suivant le recit de Gregoire de
 Tours, il paroît que Verus fut exilé peu
 de tems après son élection, ainsi j'ai cru
 devoir placer son Histoire immédiatement
 après celle de Volusianus. On verra en-
 core dans la suite d'autres Evêques perfec-
 turés par les Gots pour le même sujet
 qui leur avoit fait releguer les deux Pré-
 lats dont nous venons de parler, & qui
 n'étoient point, suivant les apparences,
 les seuls de leur parti.

